

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt trois

Le : 6 Février

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 25/01/2023**

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE
DELBOS — GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE
MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA —
RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE — MME NERIA

PROCURATIONS :

MME CAZAU AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET
M. DUJARDIN AYNT DONNE POUVOIR A M. ROUDET
MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
**Service du
domaine :**
**rétrocession de
parcelles délaissées
de la RN21**

Le service local du Domaine nous a fait part de son intention de procéder à la cession de 43 parcelles cadastrées en section D aux lieux-dits « Fangot et Pont de Grangéa » correspondant aux délaissés de terrains acquis par l'Etat pour la réalisation de la déviation d'Agen par la RN21.

Il s'agit de parcelles en nature de chemin (rétablissement du chemin de l'ancienne station d'épuration du Fangot), de bois, de taillis et de terres agricoles situées en zone A et N du plan local d'urbanisme intercommunal.

La valeur vénale a été fixée par les services fiscaux à 0.40 euros le m² quelque soit la nature du sol.

Ces 43 parcelles sont vendues en 2 lots :

- lot n°1 : 29 parcelles entre « Pont de Grangéa » et « Fangot » comprenant notamment le chemin desservant aujourd'hui notre réserve incendie en lieu et place de l'ancienne station d'épuration. Surface totale 19 417 m². Estimation des Domaines : 7 766,80 euros.

.../...

D 2166	59	---	---
D 2168	57	---	---
D 2170	52	---	---
D 2172	910	---	---
D 2174	271	---	---
D 2176	115	---	---
D 2178	325	---	---
D 2180	380	---	---
D 2182	479	---	---
D 2185	163	---	---
D 2187	823	---	---
D 2189	782	---	---
D 2193	290	---	---
D 2196	111	---	---
D 2203	242	---	---
D 2208	748	---	---
D 2215	1256	---	---
D 2222	493	---	---
TOTAL	7 713 m²	TOTAL	1,00 €

3°) de renoncer à l'acquisition des parcelles du lot n°2.

4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et tous documents afférents.

5°) d'inscrire la somme nécessaire à ces acquisitions au budget primitif 2023.

Certifié exécutoire,

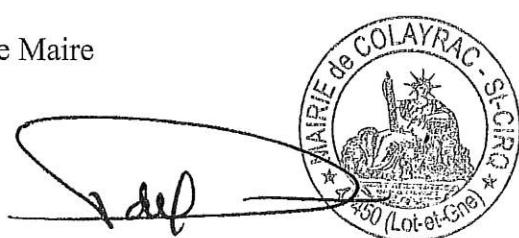
Fait et délibéré les jour, mois & an que

dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 février 2023

Le Maire



Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance

Jérémie BANOS